

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2017-286

Arrêté relatif à un avancement de grade

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

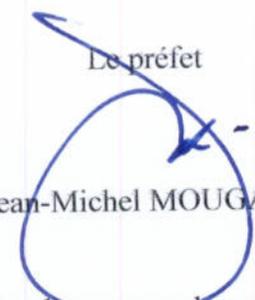
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
VU l'avis favorable du chef du groupement territorial nord,
VU l'avis favorable du médecin-chef,
VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 8 mars 2017,
VU l'avis favorable du comité de centre de MURAT,
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrêtent :

Article 1er : L'infirmière Magali AZAM, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de MURAT, est nommée au grade d'infirmier principal à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Albi, le 30 MARS 2017

Le préfet

Jean-Michel MOUGARD


Le président

Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.

PRÉFET DU TARN

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS**
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2017-287

Arrêté relatif à un avancement de grade

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
VU l'avis favorable du chef du groupement territorial nord,
VU l'avis favorable du médecin-chef,
VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 8 mars 2017,
VU l'avis favorable du comité de centre de SAINT-JUERY,
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrêtent :

Article 1er : L'infirmière Virginie BOUTY, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de SAINT-JUERY, est nommée au grade d'infirmier principal à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Albi, le **30 MARS 2017**

Le préfet

Jean-Michel MOUGARD



Le président

Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS**
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2017-288

Arrêté relatif à un avancement de grade

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
VU l'avis favorable du chef du groupement territorial ouest,
VU l'avis favorable du médecin-chef,
VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 8 mars 2017,
VU l'avis favorable du comité de centre de LAVAUUR,
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrêtent :

Article 1er : L'infirmier Manuel CUADROS, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de LAVAUUR, est nommé au grade d'infirmier principal à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Albi, le **30 MARS 2017**

Le préfet

Jean-Michel MOUGARD



Le président

Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2017-289

Arrêté relatif à un avancement de grade

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
VU l'avis favorable du chef du groupement territorial sud,
VU l'avis favorable du médecin-chef,
VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 8 mars 2017,
VU l'avis favorable du comité de centre de PUYLAURENS,
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrêtent :

Article 1er : L'infirmière Chrystel POUX, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de PUYLAURENS, est nommée au grade d'infirmier principal à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Albi, le **30 MARS 2017**

Le préfet

Jean-Michel MOUGARD



Le président

Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.